



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne

Section : lettres-histoire et géographie

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Anne VIBERT, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche,
Présidente du jury

et

Anne-Valérie SOLIGNAT, Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la
recherche, Vice-Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Bilan de l'admissibilité et de l'admission.....	2
Épreuve d'admissibilité.....	4
Épreuve d'admission en lettres	10
Épreuve d'admission en histoire-géographie	16
Annexe 1 : exemples de sujets en lettres.....	19
Annexe 2 : exemples de sujets en histoire et géographie	23

L'arrêté de nomination du jury ainsi que le programme de la session 2022 sont publiés sur www.devenirenseignant.gouv.fr et ne sont pas reproduits dans ce rapport.

ADMISSIBILITÉ**Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE**

Nombre de postes : 45

Nombre de candidats inscrits : 418

Nombre de candidats non éliminés : 206 Soit : 49,28 % des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 103 Soit : 50 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 6,58 /20

Moyenne des candidats admissibles : 8,72 /20

Barre d'admissibilité : 7 /20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Nombre de postes : 30

Nombre de candidats inscrits : 106

Nombre de candidats non éliminés : 70 Soit 66,04 % des inscrits.

Nombre de candidats admissibles : 46 Soit 65,71 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 6,72 /20

Moyenne des candidats admissibles : 8,04 /20

Barre d'admissibilité : 6 /20

ADMISSION

Concours : CAPLP INTERNE LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Rappel : nombre de postes : 45

Nombre de candidats admissibles : 103

Nombre de candidats non éliminés : 92 Soit 89,32 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 45 Soit 48,91 % des non éliminés.

Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire : 4 Soit 4,35 % des non éliminés

Moyenne portant sur le total général (admissibilité + admission)

- Moyenne des candidats non éliminés : 9,48 /20

- Moyenne des admis : 12,05 /20

- Moyenne des inscrits sur la liste complémentaire : 9,25 /20

Moyenne portant sur l'admission

- Moyenne des candidats non éliminés : 9,88 /20

- Moyenne des admis : 13,42 /20

- Moyenne des inscrits sur la liste complémentaire : 9,81 /20

Barre de la liste principale : 9,42 /20

Barre de la liste complémentaire : 9,17 /20

Concours : ACCES ECHELLE REMUNERATION CAPLP (PRIVE) LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Rappel : Nombre de postes : 30

Nombre de candidats admissibles : 46

Nombre de candidats non éliminés : 39 Soit 84,78 % des admissibles.

Nombre de candidats admis : 20 Soit 51,28 % des non éliminés.

Moyenne portant sur le total général (admissibilité + admission)

- Moyenne des candidats non éliminés : 9,34 /20

- Moyenne des admis : 11,31 /20

Moyenne portant sur l'admission

- Moyenne des candidats non éliminés : 9,92 /20

- Moyenne des admis : 12,65 /20

Barre d'admission : 9,33 /20

Total des coefficients pour chacun des concours (public et privé) : 9

Dont admissibilité : 3 admission : 6

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

*Rapport présenté par Malika Ayadi, professeure certifiée de lettres modernes,
et Henri Pommier, professeur de lettres-histoire et géographie.*

Rappel des textes officiels définissant l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dont les modalités sont détaillées sur le site gouvernemental de l'Éducation Nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid99844/les-epreuves-caplp-interne-caer-caplp-section-lettres-histoire-geographie.html>).

Le dossier présenté par les candidats est affecté d'un coefficient 3 et porte, au choix, sur l'une des deux valences Lettres ou Histoire-Géographie lors de l'inscription. Le dossier comporte deux parties distinctes organisées comme suit :

- La première partie (deux pages dactylographiées maximum) présente le parcours professionnel du candidat, les responsabilités qui lui ont été confiées, durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

- Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, pour un niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux,
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels,
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,

- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés (supports, objectifs, activités des élèves),
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces modalités sont assorties d'un certain nombre de critères auxquels le jury sera également particulièrement attentif :

Concernant le parcours professionnel :

- La présentation des responsabilités confiées dans le système éducatif,
- La présentation convaincante de la mission d'enseignant.

Concernant la réalisation pédagogique :

- La pertinence du choix de l'activité décrite,
- La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite,
- La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques (supports, objectifs, modalités, activités des élèves, etc...).

Concernant les annexes :

- L'intérêt des documents présentés (travaux d'élèves, documents construits par l'enseignant, copie corrigée et annotée...),
- La pertinence de leur présentation (ces annexes doivent être citées dans la partie relative à la réalisation pédagogique pour illustrer et justifier le propos).

Concernant, enfin, la forme du dossier :

- La structuration du propos et la clarté de la mise en page,
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe,
- Le respect des normes du dossier (deux pages maximum pour le parcours professionnel, six pages maximum pour la réalisation pédagogique et dix pages maximum pour les annexes) ainsi que les contraintes dactylographiques.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Rapport sur les dossiers de la session 2022

Remarques préalables : présentation et correction de la langue

Un dossier de concours doit faire l'objet d'un soin tout particulier qui reflète la construction de la réflexion et la fluidité de l'analyse. Il convient donc de soigner la présentation qui est le premier signe d'un effort de rigueur. Le soin apporté aux dossiers facilite l'entrée dans le discours écrit et permet de penser que le futur professeur pourra être compris de ses élèves.

Sur la forme, il est attendu une mise en page claire afin de rendre son propos lisible, intéressant et percutant. La mise en page, l'agrafage, la justification des paragraphes et les interlignes indiqués dans le cahier des charges de l'épreuve sont autant d'éléments qui facilitent la lecture et la compréhension du propos. En sus de cette mise en page, la maîtrise de la titraille est une condition indispensable à la lecture et à la clarté du dossier. La titraille, on le comprend immédiatement, permet au jury de saisir clairement le contenu et structure le propos.

Le jury rappelle l'importance de soigner également la langue et apprécie l'usage d'une langue écrite simple mais apte à rendre compte de la complexité d'une pensée réfléchie, structurée, au service d'un développement clair et solidement argumenté. L'expression parfois relâchée dans certains dossiers (« d'après-vous qu'est-ce qu'ils ont en commun ces deux textes ? »), l'orthographe défaillante sur des mots courants (« lissance », « cour », « en suite » « par fois » en deux mots), ou encore l'absence de la majuscule à « république » quand le terme

désigne un état, sont déjà gênantes. Quand elles concernent les règles de base, des accords en genre et en nombre, et les distinctions entre homophones, les erreurs de langue deviennent rédhibitoires (« ou/où », « raconte-t-ils »). L'usage impropre des temps, en l'occurrence le choix du passé simple pour rendre compte de l'expérience pédagogique qui a été conduite : « je pus mener dans ma classe... », révèle une absence de maîtrise des temps verbaux en fonction de la situation d'énonciation. Plus généralement, des réflexions maladroitement exprimées, ou pour le moins déplacées, pénalisent inmanquablement le candidat qui sort ici de son travail d'analyse pédagogique et didactique pour exprimer de manière inappropriée son ressenti et ses états d'âme. On ne peut donc que rappeler l'importance d'une relecture du dossier, attentive à la correction de la langue comme au choix du registre approprié à la situation de communication et aux attentes de l'épreuve.

Beaucoup de candidats ont veillé, heureusement, à utiliser une langue simple et fluide ainsi qu'une forme soignée que le jury a pu apprécier. Prévoir une structure lisible favorise un dossier construit, une structure logique et cohérente.

1. Le parcours professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte une première partie où le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Ce parcours professionnel ne consiste pas à fournir un *curriculum vitae* qui s'apparenterait à un catalogue d'expériences voire de missions d'un enseignant qui se décrirait comme un « coach ». Il ne s'agit pas non plus d'envisager son parcours professionnel comme un récit de vie où le candidat narre et décrit son histoire familiale, son parcours scolaire personnel, ses rencontres ni à l'inverse de proposer des présentations lacunaires qui ne permettent pas au jury de comprendre les différentes temporalités professionnelles évoquées. Il est primordial que le jury saisisse les aspirations du candidat à enseigner, sa bonne connaissance du système éducatif, et notamment du fonctionnement du lycée professionnel. Quand son parcours professionnel est riche, il ne faut pas hésiter à faire des choix judicieux en lien avec le concours présenté. Ainsi, il est nécessaire de tisser des liens entre son parcours et l'enseignement en lycée professionnel, sans déployer un catalogue d'actions qui s'apparenterait exclusivement à des compétences à valider. De fait, le jury apprécie les dossiers qui font état d'une capacité à se projeter en lycée professionnel en intégrant ses spécificités telles que la bivalence, les dispositifs de la transformation de la voie professionnelle (TVP) et les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Certains candidats n'ont enseigné qu'en collège ; d'autres ont des expériences très spécialisées ou pas d'expérience d'enseignement (c'est le cas notamment des assistants d'éducation). Le jury attend dans ce cas que ces candidats manifestent une réelle curiosité et un intérêt non seulement pour l'enseignement mais aussi pour l'enseignement dans la voie professionnelle. Pour pallier leur absence d'expérience, le jury recommande à ces candidats de prendre contact avec les instances éducatives d'un lycée professionnel pour observer des séances et proposer d'apporter une aide ponctuelle aux enseignants dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des élèves. Il s'agit, quand l'expérience en tant qu'enseignant fait défaut, d'exploiter une analyse réflexive du métier, d'éviter une énumération d'activités qui ne fasse pas sens dans la perspective du concours présenté, de mettre en valeur la richesse d'un parcours en lien avec les missions d'enseignant en lycée professionnel et, par exemple, une expérience de formation qui justifierait l'envie de transmettre.

Comme le signalent les rapports de jury des années antérieures, nombre de candidats ne font pas mention du choix du concours présenté qu'est le CAPLP interne lettres-histoire et géographie, comme si le même dossier pouvait être présenté pour le CAPES, ce qui interroge sur leur motivation à enseigner en lycée professionnel. L'absence d'expérience d'enseignement en lycée professionnel n'est pas rédhibitoire pour l'obtention du concours pour peu que les candidats d'une part montrent une connaissance du concours qu'ils prétendent obtenir, d'autre part expriment un intérêt pour l'enseignement dans la voie professionnelle. En ce qui concerne l'origine disciplinaire des candidats, des profils issus d'autres disciplines que les lettres et l'histoire-géographie peuvent également retenir l'attention du jury pour peu que la présentation du parcours professionnel montre en quoi

l'expérience acquise est transférable au lycée professionnel. Un candidat a ainsi établi avec pertinence le lien entre sa formation d'origine, son expérience et ce qu'il pourrait apporter à de jeunes adolescents dans le cadre de la voie professionnelle.

Le candidat doit être vigilant enfin quant à la rédaction de cette première partie du dossier : éviter les formules ampoulées, les hyperboles, l'emphase, voire l'humour forcé qui témoigneraient d'un manque de sincérité dans l'expression de soi. Les candidats qui ont su présenter un parcours diversifié où les expériences confortent le choix de devenir enseignant en assumant certaines missions telles que professeur principal, membre d'instances au sein du lycée ou/et mise en œuvre de projets, notamment culturels, montrent des compétences acquises. Les meilleurs dossiers précisent avec intérêt le contexte d'enseignement – académie, établissement, classe, projets – et montrent une posture d'enseignant qui se frotte au système éducatif, met à distance son expérience professionnelle, porte un regard spécifique sur le lycée professionnel dans sa dimension pluridisciplinaire et interdisciplinaire envisagée comme un levier pour travailler efficacement auprès des élèves. Les candidats qui relient habilement leur parcours professionnel au référentiel du métier préparé par les élèves ont su convaincre le jury de leur capacité à se projeter dans le lycée professionnel.

2. La proposition pédagogique

Les réussites

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle consiste pour le candidat à mettre en évidence, dans une seconde partie, une analyse précise qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les objectifs, les apprentissages, la progression ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Les meilleures réalisations présentent une ou deux séances contextualisées et analysées de manière approfondie. Le jury apprécie les candidats qui ont une capacité réflexive fine partant d'un travail adapté à l'élève. La connaissance des programmes et de leurs enjeux permettent d'éclairer des objectifs de séquence ciblés et mis en lien avec les compétences développées lors des séances. Ainsi les meilleurs candidats présentent des activités d'élèves qui prennent en compte l'articulation entre l'approche scientifique et la mise en œuvre pédagogique. Des propos appuyés sur des références scientifiques permettent assurément de mieux étayer le propos tenu par le candidat. Il est recommandé de présenter un projet de séquence réaliste et sans prétention excessive qui témoigne d'une bonne connaissance des programmes et d'une capacité de les mettre en œuvre pour développer explicitement les compétences disciplinaires des élèves. La mise en valeur de la différenciation pédagogique et l'utilisation des outils numériques par exemple témoignent d'une conscience réelle, bien que parfois intuitive, de l'élève ou du groupe, ainsi que d'un souci d'étayer les apprentissages. Ceux qui ont su lier les objectifs de séquence à l'exploitation d'une séance détaillée plutôt qu'une séquence qui se voudrait exhaustive ont su valoriser des activités détaillées clairement lisibles par le jury qui a identifié, à la lecture du dossier, l'élève « en train de travailler ».

De la même manière, ces bons dossiers ont su proposer des activités stimulantes où l'élève est confronté à une résistance des savoirs. C'est le cas d'une candidate qui, dans le cas d'une séquence sur l'objet d'étude « Devenir soi : écritures autobiographiques », a su faire place à un véritable travail de réflexion sur la langue pour traiter les catégories grammaticales de manière efficace et innovante. Elle a ainsi proposé d'aborder les propriétés syntaxiques qui constituent le risque d'erreurs le plus significatif chez les élèves en favorisant le recours aux manipulations grammaticales plutôt que de s'en tenir à des exercices d'application mécaniques. Des échanges sur la langue s'engagent entre les élèves sur le classement de ces catégories grammaticales (verbe, nom, adjectif, pronom...) et font appel à leurs capacités de raisonnement et de verbalisation. Ainsi encore, le choix de l'étude d'un recueil comme *Je voudrais pas crever* de Boris Vian en 1^{ère} Bac Pro dans le cadre de l'objet d'étude « Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire » a favorisé un travail d'analyse face à des textes résistants qui permet de faire valoir la sensibilité au texte, la langue, la singularité de l'écriture.

Le jury a apprécié les dossiers qui investissent les nouveaux programmes de 2019 en faisant des liens cohérents avec la co-intervention et le chef d'œuvre. Certaines séquences, grâce à des projets d'EMC par exemple, s'insèrent dans un travail transdisciplinaire plus global à l'échelle de l'établissement. Cette mise en réseau des disciplines et dispositifs pour un meilleur accompagnement des élèves donne du sens aux apprentissages. Ainsi un candidat, dans le cadre d'une séquence de Français en CAP, s'est appuyé sur la problématique « Comment parler de soi pour faire entendre sa voix ? » pour développer en particulier la construction de l'esprit critique chez ses élèves. Un candidat propose de travailler le thème d'Histoire de CAP « La France et la construction européenne depuis 1950 » en partant de l'actualité (présidence française de l'UE), des interrogations des élèves (utilité d'être dans l'UE) et de leur méconnaissance des institutions. Ce projet d'enseignement favorise une transposition didactique riche et pertinente.

Les faiblesses

A contrario, le jury déplore des dossiers qui présentent sous forme de tableau et/ou dans un style télégraphique une séquence ainsi que ceux qui décrivent l'intégralité d'une séquence : le candidat veut tout présenter sans rien exploiter, sans apporter de réel contenu en ce qui concerne les apprentissages des élèves. On veillera donc à éviter une présentation trop longue de la séquence au risque d'être redondant et imprécis et à privilégier plutôt des passages précis d'une séance permettant une véritable analyse réflexive de la situation posée.

Certains candidats restent dans le déclaratif de ce qu'ils pourraient mettre en œuvre en classe sans que l'on perçoive les situations de classe ; d'autres à l'inverse se perdent dans les cas particuliers, proposant une réflexion didactique qui décline la spécificité de chaque classe, de tel élève autiste, d'un autre gravement malade ou encore d'un jeune migrant. Certains dossiers, sans doute trop soucieux de faire état de références scientifiques, se perdent dans des considérations didactiques complexes, sans mettre en parallèle le travail effectué en classe et ce qu'ils ont pu retirer sur le plan pédagogique des lectures savantes évoquées. S'ensuivent de longs développements scientifiques sortis de tout contexte didactique. Par exemple, un candidat énumère des chercheurs en les citant mais sans les mettre en perspective et sans faire le lien avec sa réalisation pédagogique.

Si l'analyse réflexive n'est pas un exercice de remédiation pénitent qui consisterait à lister ce qui a été opérant ou non, elle ne peut se limiter non plus à des solutions proposées aux problèmes rencontrés qui relèveraient plus d'aspects matériels que de choix pédagogiques et didactiques ou à la seule différenciation pédagogique. Elle doit montrer une réelle capacité du candidat à prendre du recul par rapport aux apprentissages des élèves, à mesurer l'articulation entre savoirs savants et savoirs enseignés et leur contribution au développement des compétences, grâce à des gestes didactiques qui exigent des habiletés. C'est donc un exercice qui s'inscrit pleinement dans la formation d'un enseignant qui aura constamment à réinterroger ses gestes et à réévaluer ses choix dans le but de les rendre plus efficaces. La dimension réflexive de l'analyse est donc fondamentale car c'est elle qui augure de la capacité du candidat à devenir un professionnel apte à faire face à un métier aux conditions d'exercice en constante évolution. Or, si les dossiers abordent d'un point de vue scientifique le thème choisi pour leur réalisation pédagogique, nombre d'entre eux n'intègrent pas l'analyse réflexive qui ne semble pas comprise. Par exemple, certains dossiers interrogent plus précisément les modalités d'organisation pédagogiques retenues, notamment le travail en groupe ou en îlot, mais sans faire le lien avec la réflexion didactique et les objectifs d'apprentissage de la séance. À l'inverse, le jury apprécie les dossiers qui donnent à voir et à comprendre les activités proposées aux élèves et questionnent les apprentissages (trace écrite, capacités, compétences mises en œuvre, notions...).

La place de l'évaluation dans cette continuité réflexive est primordiale : le jury relève de nombreuses confusions, par exemple entre évaluation formative et évaluation sommative. D'où la nécessité de préciser clairement les formes d'évaluation qui valorisent et encouragent les élèves qui rencontrent des difficultés et rendent compte non seulement d'un résultat mais d'une progression, d'un chemin parcouru. Or, quand l'évaluation est évoquée, le candidat manque souvent de précision sur ce qu'il évalue, sur les supports et les progrès mesurés, voire les difficultés identifiées. Peu de dossiers font état de cet aspect dans leur proposition pédagogique. De même, quand ils sont évoqués, les dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé, le chef d'œuvre ou la co-intervention doivent être finement articulés au projet pédagogique et ne pas se limiter à une liste d'activités sans mise en perspective. Les présentations pédagogiques qui privilégient une entrée par le thème ou l'objet d'étude avec la présence d'un « fil rouge » sont les plus réussies. Un candidat, par exemple, a proposé une modification

de la problématique initiale parce que les élèves n'avaient pas réussi à y répondre de façon assurée. Dans ce cas, le candidat se montre véritablement capable d'interroger sa pratique.

Annexes

Il peut être opportun de réfléchir à la façon dont les annexes peuvent contribuer à enrichir le dossier de candidature dans le cadre d'un concours qui vise un recrutement. Si les annexes sont présentes dans la quasi-totalité des dossiers, elles relèvent souvent plus d'une illustration que d'une analyse de la pratique pédagogique. Il serait intéressant par exemple de présenter des copies d'élèves avec des pistes d'amélioration et le résultat attendu. Car ce qui intéresse le jury dans les annexes, c'est ce qui permet de préciser et concrétiser le projet didactique : fiche de séance, évaluation, trace écrite, productions d'élèves, travaux de remédiation, travail préparatoire pédagogique. Les annexes ne peuvent être ajoutées simplement pour faire du volume : elles doivent être utiles à la compréhension du dossier. Ainsi, il importe de sélectionner des documents pour ce qu'ils donnent à voir des compétences professionnelles acquises par le candidat ou des apprentissages construits par les élèves. Faut-il rappeler à cet égard que la reproduction de textes du BO, de pages de manuels, d'extraits de fichiers, ou la simple adjonction des textes utilisés en classe est un choix tout à fait stérile ?

En conclusion, les candidats doivent garder à l'esprit que dans le cadre de cette épreuve, le dossier se présente pour l'essentiel comme une proposition pédagogique complète dont la présentation met en évidence les compétences professionnelles et les qualités réflexives de l'enseignant sans oublier les apprentissages visés pour les élèves. Les meilleurs dossiers ont su valoriser la présentation d'une séance ou d'une activité, inscrites bien sûr dans projet pédagogique plus large, mais en privilégiant l'analyse précise du projet didactique et de sa mise en œuvre avec les élèves.

ÉPREUVE D'ADMISSION EN LETTRES

Rapport établi par Laure FRANÇOISE,
inspectrice de l'éducation nationale lettres-histoire et géographie

1- Propos liminaires

1.1- Rappel des modalités de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission de mise en situation professionnelle consiste en une explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. Le texte est extrait d'un programme d'œuvres périodiquement renouvelé.

Le candidat choisit un des deux textes littéraires proposés et dispose d'un temps de préparation de deux heures. L'épreuve orale dure une heure devant le jury et se déroule en deux temps. Dans un premier temps, pendant trente minutes le candidat est invité à conduire son exposé en présentant une explication de texte, l'exploitation pédagogique de ce texte et le traitement d'une question relative à la maîtrise de la langue française, qui consiste en l'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale. Dans un second temps, un échange de trente minutes maximum permet de revenir sur l'exposé effectué par le candidat.

1.2- Le programme pour la session 2022 ¹

Le programme du concours est celui des programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel).

Pour l'épreuve orale d'admission, les textes proposés à l'étude des candidats étaient extraits des œuvres suivantes :

- Joachim du Bellay, *Les Regrets*
- Molière, *L'École des femmes*
- Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*
- Victor Hugo, *Les Orientales*
- Jean-Paul Sartre, *Huis-clos*
- Colette, *Sido*

Le présent rapport de jury s'inscrit dans la continuité des précédents. Les candidats sont donc invités à lire également en complément ceux des sessions 2021 et 2019.

Partant des constats effectués à l'issue des prestations des candidats admissibles, les développements suivants donnent des conseils qui doivent permettre de répondre aux attendus de cette épreuve.

2- L'exposé du candidat

2.1- L'introduction

Le jury constate avec satisfaction que la plupart des candidats proposent une introduction concise et structurée qui situe l'extrait proposé dans l'œuvre, présente une problématique et des axes de lecture. Ils précisent également la méthode choisie (analyse linéaire ou commentaire composé) et le moment auquel la question de grammaire serait traitée.

Cependant, trop de candidats continuent à introduire l'explication du texte par une présentation du courant littéraire dans lequel s'inscrit l'œuvre, et qui n'est parfois pas perceptible dans l'extrait choisi. Certains passent également par un long rappel du contexte historique de parution de l'œuvre ou des éléments de la bibliographie de l'auteur sans s'interroger véritablement sur l'intérêt de ces informations au sein de l'introduction qui doit être succincte et efficace.

¹ Programme de la session 2023 à consulter sur [devenirensignant.gouv.fr](https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_interne/26/7/p2023_caplp_int_lettres_hg_1426267.pdf) :
https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_interne/26/7/p2023_caplp_int_lettres_hg_1426267.pdf

Le jury insiste sur l'importance de partir du texte lui-même, de son analyse problématisée, pour mener une véritable étude littéraire. Il s'agit d'éviter de plaquer des éléments exogènes (courant littéraire, contexte historique ou notion prédéfinie) sur les extraits choisis. Le choix de la problématique et du plan suivi est donc primordial et le candidat est invité à justifier son choix par rapport à l'extrait et non par rapport à l'auteur ou à l'œuvre dans son intégralité. Certaines problématiques révèlent cet écueil ; ainsi en est-il de la proposition suivante : « En quoi cette lettre des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos est-elle le miroir de la décadence de la société mondaine du XVIII^{ème} siècle ? ». D'autres sont trop générales pour percevoir la singularité de l'extrait étudié :

- « Le théâtre peut-il nous interroger sur nous-mêmes ? », problématique proposée par une candidate au sujet d'un extrait de la scène d'exposition de *Huis clos* de Jean-Paul Sartre.
- Au sujet d'un des *Sonnets* de Joachim Du Bellay : « Comment le texte, par sa forme, traduit-il la passion de la poésie à travers le temps ? »

Ces exemples sont éloquentes : ils auraient pu être proposés pour un autre extrait, comme pour une autre œuvre du même genre littéraire. Ils ne témoignent donc pas de la rencontre sensible d'un lecteur compétent et critique avec un texte d'auteur.

2.2- La lecture de l'extrait

La lecture à voix haute du texte, qui s'effectue, au choix du candidat, avant ou après l'introduction, est un moment particulièrement important qui mérite d'être préparé consciencieusement. En effet, ce temps de lecture permet au jury de percevoir la capacité des candidats à ressentir un texte littéraire et à en comprendre le sens. Il arrive que la lecture de certains candidats se réduise à un ânonnement quasi systématique, révélant par là un problème plus général de maîtrise de la langue qui se vérifie pendant l'exposé et l'entretien ; ces situations, fort heureusement très rares, s'avèrent réhabilitoires. Il faut donc veiller à bien soigner la prononciation, ainsi que l'intonation, à respecter la ponctuation, etc. Aussi le candidat s'attachera à adapter l'expressivité de sa lecture au genre du texte, mais sans excès. Il est donc essentiel que ce dernier intègre dans sa préparation des temps de lecture à haute voix, de différents types de textes, au besoin en s'enregistrant pour pouvoir apprécier l'efficacité de ces mises en voix. C'est au travers d'une lecture claire, audible et expressive que le jury appréciera les compétences du candidat à lire un texte devant une classe.

2.3- L'explication du texte

Le jury rappelle qu'au-delà d'une explication globale du texte, un bon candidat doit savoir investir son analyse. De manière globale, une bonne explication littéraire propose une problématique qui sert de fil directeur à l'exposé jusqu'à sa clôture. Elle s'appuie sur une connaissance solide des différents procédés d'écriture, tels que les figures stylistiques, les procédés rhétoriques, les valeurs des temps et des modes verbaux, la syntaxe, etc mais dont le relevé n'a de sens qu'au service du projet de lecture et du sens général du texte.

Le jury constate encore cette année que des candidats proposent des explications de texte dépourvues de projet de lecture ou de problématique.

A contrario, il a également pu entendre des problématisations fort à-propos :

- pour la lettre 4 des *Liaisons dangereuses* « en quoi cette lettre constitue-t-elle la base du projet libertin de Valmont ? » ou encore « En quoi cette lettre augure-t-elle d'un jeu de dupes ? »
- pour la scène 1 de *Huis Clos* « Comment l'auteur nous fait-il entrer dans un huis clos infernal ? ».

Le choix entre une explication linéaire ou un commentaire composé doit être mûrement réfléchi. Pour l'explication linéaire, s'il est important de problématiser la réflexion, il n'est pas nécessaire de construire un plan, celui-ci pouvant parfois créer de la confusion. L'analyse linéaire permet aux candidats de rester attachés au texte.

Le commentaire composé apparaît parfois comme une prise de risque pour le candidat, car il arrive que ce dernier énonce une problématique à laquelle il ne répond pas vraiment, tout en proposant une analyse superficielle et décousue qui s'appuie sur des morceaux de textes ou de phrases sortis de leur contexte. Le commentaire composé doit être fondé sur un plan qui structure l'analyse, élucide le sens et les effets du texte au moyen d'axes d'étude dans lesquels sont regroupés et hiérarchisés des faits de langue.

Certains choix sont parfois maladroits :

- une candidate a procédé, pour *Huis Clos* de Jean-Paul Sartre, à une explication littéraire à partir des seuls procédés d'écriture ; cette pratique a réduit l'analyse de l'extrait. Il est toutefois à noter que l'entretien a permis de montrer qu'elle avait bien compris les enjeux et le sens du texte.
- à plusieurs reprises, des études des *Sonnets* de Du Bellay ont consisté, dans un premier temps, en l'analyse de la forme, dans un second temps dans celle du fond, comme si les deux aspects ne servaient pas conjointement le projet de l'auteur.

Des candidats, visiblement peu familiarisés avec l'explication littéraire de textes résistants, peinent pendant l'exposé qui tourne souvent à la paraphrase comme ce fut le cas pour l'extrait de la scène d'exposition de *Huis Clos*. Pourtant, la ponctuation, les répétitions, les temps verbaux, les types de phrases et les didascalies permettaient de rendre compte de la tension croissante entre Garcin, Estelle et Inès avant que cette dernière n'offre une clé de compréhension de leur sort. D'autres candidats font état de connaissances (approche historique de l'œuvre, de l'auteur, d'un courant littéraire) plaquées sans lien direct avec le texte, ce qui les conduit parfois à des explications superfétatoires, à des surinterprétations voire à des contresens. Ainsi, le passé militaire de Choderlos de Laclos a mené un candidat à rechercher le champ lexical de la guerre dans une des lettres des *Liaisons dangereuses* ; il n'a finalement relevé que le verbe « exiger », proposition qui s'est avérée peu pertinente. Autre exemple éloquent : le sens du poème *Vœu* extrait des *Orientales* est réduit à la question de l'engagement contre la guerre entre les Grecs et les Ottomans.

Des commentaires composés satisfaisants ont cependant été proposés comme ce plan en trois parties pour l'extrait d'une lettre des *Liaisons dangereuses* citée plus haut :

- 1) Une relation dominant/dominé
- 2) Un jeu bien installé
- 3) Un aveu funeste qui relève du tragique

Ce plan a permis d'organiser de façon appropriée le relevé et l'analyse d'éléments utiles à la démonstration (modes et temps verbaux qui structurent la missive, symboles antiques, champs lexicaux du plaisir, du jeu et de la passion) et de les mettre en résonance avec le reste de l'œuvre, parfaitement maîtrisé.

Il est à noter que le choix des textes poétiques – souvent redoutés – a réussi à la plupart des candidats qui ont habilement montré les enjeux du poème en lien avec la forme. Par exemple, dans *Les Orientales* de Victor Hugo, le poème *Les Djinns* a pu être analysé à travers les enjambements et la disposition graphique des vers.

En somme, il convient de procéder à une lecture minutieuse du texte pour montrer au jury des compétences de compréhension, d'analyse et d'interprétation. Par ailleurs, seule la connaissance des œuvres intégrales permet aux candidats de situer l'extrait dans le déroulement de l'intrigue, de comprendre le projet d'écriture de son auteur et les liens entre les personnages. Cependant, avoir une bonne connaissance de l'œuvre et de la période littéraire ne doit pas faire perdre de vue aux candidats la spécificité de l'extrait à étudier.

2.4- La question de grammaire

Cette année, le jury constate que cette question a de temps à autre été survolée, d'autres fois éludée. Les candidats doivent être conscients que les stratégies d'évitement – souvent révélatrices de lacunes – sont facilement perceptibles. Il paraît donc indispensable au jury de rappeler les attendus liés à cette question :

- Lire très attentivement l'énoncé du point de langue pour éviter des erreurs d'analyse. Ainsi pour un énoncé du type : « *Vous ferez toutes les remarques nécessaires sur la syntaxe dans le passage ...* », plusieurs candidats procèdent à un cours de grammaire sans lien avec le texte.

- Avoir une bonne connaissance des notions et termes grammaticaux pour éviter des aberrations (« phrase non verbale », « mots invariables ») et des confusions préjudiciables entre temps et modes, entre catégories grammaticales, entre propositions ou compléments.

- Procéder à une étude complète, c'est-à-dire effectuer un relevé exhaustif du point à analyser dans le passage, identifier la notion grammaticale, l'expliquer, pour la mettre au service de la compréhension et de l'interprétation du texte.

- Exploiter la notion de grammaire également dans la proposition pédagogique afin de mettre en avant l'intérêt de ce point de langue dans ce texte dans le cadre d'un travail en CAP ou Bac Pro.

Face à la question « En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur l'emploi des subordonnées des lignes 1 à 13 » de l'extrait de la scène 1 de l'Acte IV de *L'École des femmes* de Molière, le jury a apprécié lorsque les candidats ont identifié, classé et mis les subordonnées relatives – enchâssées ou non – et conjonctives au service du sens de la tirade. Le travail minutieux de relevé et de classement des pronoms dans lettre XXIX de Cécile Volanges à Sophie Carnay a également permis de mettre en lumière la soumission de Cécile à la volonté des uns et des autres. Enfin, dans la scène 1 de *Huis clos*, certains candidats ont su relever et expliciter les types de phrases témoignant du désordre intérieur des protagonistes.

2.5- L'exploitation pédagogique

L'exploitation pédagogique est une étape importante dans le cadre d'un concours interne, car, au travers de celle-ci, les candidats peuvent montrer leurs connaissances des programmes et des modalités d'examens dans la voie professionnelle, mais également leurs compétences en didactique et en pédagogie. Le jury insiste cependant sur le fait que cette partie de l'exposé ne doit pas prendre autant de temps que l'explication du texte qui reste le cœur de l'épreuve d'admission. Il s'agit davantage de partir de l'extrait proposé pour l'inscrire dans un objet d'étude en justifiant ce choix, que de présenter une séquence d'enseignement complète. Ensuite les candidats sont invités à proposer un objectif problématisé et une démarche pédagogique pour travailler ce texte en classe, en donnant quelques exemples d'activités possibles pour des élèves, y compris en termes de maîtrise de la langue, en lien avec la question posée. Il est donc nécessaire de bien connaître et maîtriser les programmes de français, des cycles CAP et baccalauréat professionnel, qui s'inscrivent dans la transformation de la voie professionnelle, ainsi que les différents dispositifs et modalités liés à l'enseignement du français, tels que la co-intervention, la consolidation des acquis et le chef-d'œuvre.

Le jury met en garde les candidats qui préparent des séquences sur chaque œuvre en amont de l'épreuve : le risque est de créer un lien forcé avec le texte étudié, voire de l'oublier dans la présentation.

Lors de cette session, la plupart du temps, le choix de l'objet d'étude et du niveau de classe était judicieux au regard de l'extrait littéraire travaillé, mais des confusions persistent entre les anciens programmes et les nouveaux² ; certains candidats mélangent même les libellés. L'un d'eux a par exemple évoqué et maintenu sa proposition autour d'un objet d'étude qu'il a formulé comme suit : « Parcours de personnages : itinéraires romanesques ».

Le choix des activités proposées doit également permettre de mettre en évidence les compétences des candidats en ce qui concerne l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de la langue, mais aussi leurs capacités à évaluer les élèves. Or, certaines modalités d'évaluation sont encore trop peu connues, comme la nouvelle épreuve orale en CAP ou l'évaluation par compétences, qui permet notamment la délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en fin de première baccalauréat professionnel. Il est recommandé d'éviter les sujets maladroits ou hasardeux qui, à une période aussi délicate et complexe que l'adolescence, pourraient fragiliser l'estime de soi des élèves. Ainsi un candidat a-t-il proposé le sujet d'écriture suivant : « Racontez une expérience personnelle semblable à celle vécue par Cécile dans les *Liaisons dangereuses* ». Il convient également d'éviter les sujets d'écriture trop vagues qui déconcertent les élèves.

Enfin, le jury rappelle qu'il est préférable de centrer l'exploitation pédagogique sur l'utilisation du texte dans des démarches de lecture et d'écriture plutôt que d'accumuler des séances sans lien les unes avec les autres. Cette année, des candidats ont su présenter des activités s'éloignant, à raison, du cours magistral ou de ce que certains appellent le « cours dialogué » sans trop savoir le définir. Des propositions de tâches individuelles ou collectives, à l'oral comme à l'écrit ont été faites, témoignant d'une volonté de faire des élèves des acteurs de leurs apprentissages. Le jury a également apprécié que des candidats construisent leur exploitation pédagogique en lien avec les capacités et connaissances du programme, les étendent à un éventuel contexte de continuité

² Les nouveaux programmes sont tous référencés sur la page d'Eduscol dédiée au français dans la voie professionnelle : <https://eduscol.education.fr/1767/programmes-et-ressources-en-francais-voie-professionnelle>

pédagogique. Manquaient cependant encore des activités menant à la pratique de l'écriture longue, à celle d'un carnet de lecteur ou encore des écrits de travail qui ne sont pas encore maîtrisés voire connus.

Exemples d'exploitations pédagogiques peu judicieuses :

- Un candidat a proposé d'insérer un extrait de *L'École des femmes* de Molière dans *Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques* au programme de première Bac Pro sous prétexte qu'il permettrait de voir l'évolution d'Agnès. Il n'a visiblement pas perçu les exigences de l'objet d'étude dont la mise en œuvre « privilégie le roman d'analyse ou le roman réaliste, du XVIII^{ème} siècle à nos jours ».
- Une séquence préétablie sur l'objet d'étude de seconde bac pro *Devenir soi : écritures autobiographiques* et s'appuyant sur *Sido* de Colette dans laquelle le candidat a oublié d'intégrer l'extrait sur lequel il a travaillé. Cette situation regrettable montre son incapacité à adapter une séquence, à défaut d'en concevoir une qui lui soit propre et corresponde au public qui lui est confié.
- Des empilements de textes et documents (*Sonnets* de J. Du Bellay, *Guernica* de P. Picasso, *L'Huître* de F. Ponge, un texte de P. Eluard ainsi qu'une des œuvres d'A. Bordalo) ont été envisagés afin d'élaborer une séquence répondant à la question « Qu'est-ce que l'imaginaire ? » dans le cadre de l'objet d'étude de premier Bac Pro « *Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire* ».

Exemple d'exploitation pédagogique cohérente :

- A partir d'une lettre des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, une candidate est en mesure d'envisager des scénarios pédagogiques progressifs selon le cycle et le niveau des élèves.
- Une autre candidate propose des activités cohérentes dont elle propose une adaptation, grâce aux outils numériques, en contexte sanitaire dégradé.

3- L'entretien avec le jury

L'entretien avec le jury dans le second temps de l'épreuve d'admission est un moment important pour les candidats car ils peuvent montrer leur capacité d'écoute, de dialogue et de réflexivité, en revenant sur l'ensemble de leurs propositions : l'analyse littéraire, la question de grammaire et l'exploitation pédagogique. Le jury tient à rappeler que, même si la première partie de l'épreuve n'est pas satisfaisante, l'entretien permet de revenir sur certains éléments afin de les corriger et les approfondir efficacement. C'est pour le candidat l'occasion de revoir sa lecture quand il y a eu un contresens avéré ou une analyse trop superficielle.

Aussi le jury encourage-t-il les candidats à être particulièrement attentifs aux questions posées lors de cet entretien ; elles ont toutes vocation à les aider, en aucun cas à les mettre en difficulté. Les candidats sont donc invités à rester ouverts lors de l'échange afin notamment de pouvoir revenir sur leur explication du texte. Ils doivent faire preuve de capacités d'adaptation et de réactivité, en nuanciant leur pensée pour répondre clairement aux questions, tout en évitant de montrer des signes d'impatience ou de désespoir. Il convient également de trouver un équilibre entre décontraction totale et peur panique pouvant se manifester par des pleurs ou de l'agressivité.

Cette session, le jury a eu à déplorer des profils de candidats peu sérieux. L'un d'eux a tenté de justifier sa méconnaissance des programmes en précisant être « historien à la base » et ne pas avoir bénéficié d'heures de français à son emploi de temps pendant l'année scolaire. Un autre a annoncé n'avoir pas achevé *Huis clos* du fait de son manque d'appétence pour le théâtre et ajouté ne pas aimer non plus la poésie « en dehors de celle de Victor Hugo » ; il a toutefois invoqué sa liberté pédagogique pour justifier le choix – finalement très réduit – des textes étudiés dans la séquence proposée.

D'autres candidats ont compris l'intérêt de la phase d'entretien et ont pu exprimer honnêtement leur incompréhension face à certaines questions ; cela a permis au jury de les reformuler. D'autres ont su s'emparer des questions pour rectifier leurs erreurs et approfondir leurs réflexions sur l'extrait étudié. Dans tous les cas, le jury a apprécié la prestation de ceux qui sont restés ouverts à l'échange et capables d'opérer un retour réflexif tout comme ceux dont la posture professionnelle était déjà perceptible.

Conclusion

La meilleure façon de se préparer à cette épreuve est également celle qui permettra aux candidats de devenir de bons enseignants de français, à savoir :

- Développer des compétences de lecture en lisant les œuvres au programme, mais pas seulement. Un professeur de français doit être lui-même un lecteur expert, capable d'effectuer une analyse fine de n'importe quel texte. L'enseignement des Lettres suppose de la part des candidats la construction préalable d'une identité personnelle de lecteur.
- Connaître les auteurs et les œuvres canoniques, de même que les grands mouvements littéraires et artistiques. Il y a un socle culturel indispensable à l'exercice du métier de professeur.
- Soigner son expression orale qui doit être fluide, claire et précise puisque c'est avec l'enseignant que l'élève parfait et enrichit la sienne.
- Acquérir de solides connaissances grammaticales, en fréquentant régulièrement un ou plusieurs ouvrages de grammaire³ pour répondre à des interrogations sur des faits de langue divers et variés.
- Connaître les programmes, les enjeux et les spécificités de la voie professionnelle.
- Être capable de réfléchir à une séance d'enseignement à partir d'un texte littéraire, en explicitant la démarche utilisée, la réflexion didactique et le choix pédagogique effectué.
- S'informer sur les pratiques pédagogiques permettant de gérer l'hétérogénéité au sein d'une classe pour développer des compétences chez tous les élèves, sur les pratiques liées au numérique mais aussi à la continuité pédagogique.
- Faire preuve de réflexivité lors de sa préparation et pendant l'échange avec le jury.

³ Par exemple *Grammaire du français - Terminologie grammaticale* téléchargeable sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/248/francais-cycles-2-et-3-etude-de-la-langue>

ÉPREUVE D'ADMISSION EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

*Rapport présenté par David LAMOUREUX et Olivier VINCENT,
professeurs de lettres-histoire et géographie*

1. Présentation de l'épreuve d'admission

1.1 Les modalités de l'épreuve

L'épreuve d'admission propose un sujet d'histoire ou de géographie selon un tirage au sort effectué par le jury. Deux documents – aux thèmes différents mais en lien avec la même question du programme du concours – sont proposés.

Les candidats doivent successivement :

- présenter les documents en lien avec les programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel,
- choisir un des documents proposés et l'analyser scientifiquement,
- proposer à partir du document une mise en œuvre pédagogique pour une classe de leur choix.

L'exposé est suivi d'un entretien avec un jury composé de deux membres.

Durée de préparation : deux heures

Durée de l'épreuve : une heure maximum

Coefficient : 3

1.2. Les attendus de l'épreuve

Les épreuves d'admission ont pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à :

- **maîtriser des connaissances scientifiques** actualisées sur les questions au programme du concours. Les meilleurs candidats possèdent des connaissances historiques et géographiques solides. Pourtant, un trop grand nombre de candidats témoignent encore de lacunes sur les questions au concours mais aussi sur la chronologie générale, les notions ou concepts fondamentaux en histoire comme en géographie. Les candidats sont donc invités à préparer avec méthode et discipline un concours exigeant sur le plan intellectuel.
- **connaître les programmes de l'ensemble des niveaux de la voie professionnelle** : troisième prépa-métier, CAP, Baccalauréat professionnel.
- **analyser scientifiquement un document afin d'en comprendre l'intérêt, la portée et le sens**. Ce qui induit de maîtriser la méthodologie propre au commentaire de document (contextualiser, expliquer, critiquer). L'analyse critique doit se développer à partir d'une problématique scientifique efficiente qui permet de mobiliser des savoirs contextualisés. La finalité de cet exercice est de mesurer l'aptitude du candidat à comprendre le sens du document proposé, son intérêt et/ou ses limites.
- **maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**. Il s'agit de proposer une didactisation du document analysé dans le respect des programmes de lycée professionnel. Par didactisation on entend le processus par lequel un savoir savant est transformé pour le rendre enseignable. Ici, le document doit faire l'objet d'une réflexion didactique qui doit permettre au candidat de construire et de mettre en œuvre une situation d'enseignement pertinente et ajustée au niveau des élèves. Il est attendu de proposer une démarche pédagogique réaliste en lien avec les compétences/capacités attendues. Cette démarche doit permettre d'atteindre les objectifs et finalités des programmes disciplinaires et viser la réussite de tous les élèves. Il ne s'agit pas pour le candidat de formuler une liste d'intentions pédagogiques mais plutôt de montrer au jury sa capacité réflexive dans la mise en œuvre de sa démarche pédagogique. Il s'agit de considérer l'apport du document pour le sens de ce qui est enseigné.
- **adopter une posture éthique et réflexive**. Le jury apprécie les candidats faisant preuve d'écoute, d'empathie et de réflexivité lors de l'entretien. Ce sont autant de qualités fondamentales dans l'exercice du métier de professeur. Ce sont souvent ces candidats qui apportent des réponses explicites et étayées aux demandes formulées par le jury et qui font de l'entretien un moment particulièrement constructif. Le jury fait preuve de bienveillance en toutes circonstances. L'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle sont des qualités mises en valeur. En revanche, certains candidats, par une posture fermée, refusent d'interroger leur pratique et d'entrer dans la controverse professionnelle lors de la discussion. Nous rappelons aux candidats qu'ils doivent impérativement avoir une posture éthique, déontologique et nuancée tout au long de l'épreuve et particulièrement lors de la discussion avec les membres du jury.

- **maîtriser la langue française.** La majorité des candidats utilise un langage clair et adapté à la fonction. Le jury est attentif à l'expression orale des candidats ainsi qu'au registre de langue mobilisé comme à la précision et à la concision des réponses apportées lors de l'entretien.

2. Présentation des documents

Cette partie de l'épreuve est généralement réalisée de façon satisfaisante par les candidats. Toutefois, nous rappelons que la présentation doit être systématiquement reliée aux questions du concours ainsi qu'aux programmes disciplinaires. Le thème du corpus documentaire doit être identifié dans une présentation cohérente et critique des deux documents qui permet de mettre en perspective les enjeux scientifiques et didactiques du dossier. Cette présentation est aussi l'occasion pour le candidat d'interroger le contexte et la nature des sources, leurs intentions mais aussi leurs limites. Par ailleurs, le jury met en garde sur des présentations trop rapides qui se basent uniquement sur la lecture ou la paraphrase de la page de garde du dossier proposé. De plus, le jury est attentif à la problématique proposée qui révèle souvent les forces ou les faiblesses scientifiques et didactiques du candidat. Enfin, le jury apprécie que les candidats motivent le choix du document.

3. Analyse scientifique

L'analyse scientifique doit se construire autour d'une problématique encore trop souvent absente. L'exposé doit être structuré et le plus grand soin doit être accordé à l'élaboration d'une problématique. Le plan doit être explicite et articulé. Pour de nombreux candidats l'analyse reste superficielle et sans recul critique. On constate encore la présence de paraphrase ou d'étude linéaire lorsqu'il s'agit de commenter les documents. Par ailleurs, le candidat ne peut s'exonérer d'une contextualisation du document qui est fondamentale dans la démarche historique ou géographique.

Les candidats qui réussissent sont ceux qui mobilisent les notions et la chronologie des questions aux concours et les concepts-clés de la discipline afin d'interpréter le document mais aussi d'en dégager les forces et les limites. La réflexion est alors étayée par des références historiographiques ou épistémologiques solides. Ces candidats voient leur prestation valorisée.

On peut déplorer qu'en géographie certains concepts (espace, frontières, territoire, métropolisation, mobilités ...) et outils (cartes, croquis, schéma, infographie...) ne soient pas maîtrisés par les candidats alors que la maîtrise des concepts et notions enseignés fait partie des attendus minimaux. L'analyse du document n'est pas un prétexte pour réciter des connaissances sans lien direct avec le document. Le jury apprécie lorsque les connaissances du candidat lui permettent d'explicitier les enjeux du document. De la même façon l'exposé ne donne pas lieu à une lecture oralisée des notes du candidat. Nous conseillons aux candidats de ne pas rédiger intégralement leur prestation orale.

Les meilleurs candidats font preuve d'une culture disciplinaire qui leur permet d'obtenir d'excellents résultats.

4. Mise en œuvre pédagogique

Le concours interne s'adresse à des enseignants dotés d'une expérience professionnelle sur laquelle le jury attend qu'ils prennent appui pour proposer une réflexion didactique et pédagogique. Or, bien souvent, peu de temps de préparation est consacré à cette partie qui se limite à une série de déclaration d'intentions, très vague, ou à une récitation du contenu des programmes scolaires. L'exploitation pédagogique est souvent lacunaire. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de dédier un temps de préparation important à cette partie de l'épreuve. *A contrario*, les meilleures propositions pédagogiques sont souvent problématisées et font explicitement référence aux compétences, capacités et notions du programme. Elles témoignent d'une mise en activité efficace et concrète pour l'élève. Certaines démarches pédagogiques mobilisent de façon pertinente la différenciation pédagogique ou le numérique. En revanche, certains dispositifs pédagogiques (travail en îlot, ludification, recherche au CDI, classes inversées...) apparaissent comme des dispositifs-prétextes faiblement articulés aux activités proposées. Certaines propositions désormais archaïques (magistocentrisme, cours dialogué) témoignent également d'une faible culture didactique de la part de certains candidats. Le jury déplore encore trop souvent une méconnaissance des programmes et des transformations liées à la réforme de la voie professionnelle. La bivalence est rarement mise en avant et les dispositifs (co-intervention, chef d'œuvre, accompagnement personnalisé) comme l'évaluation sont faiblement mobilisés.

Le jury attend donc des candidats un certain degré de réflexion et de bon sens dans l'élaboration de leurs propositions ainsi que des modalités concrètes, des situations de classes précises et un regard critique sur ce qu'ils proposent. Par exemple, la capacité « Raconter » a souvent été proposée sans que sa mise en œuvre ne

soit exposée. Précisions qu'il n'y a pas d'obligation pour le candidat de présenter une séquence. Il est préférable d'exposer une séance bien conçue et aboutie.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de travailler à l'acquisition d'une culture didactique, la seule à même d'assurer au fil des ans les ressources et les compétences nécessaires au renouvellement d'un enseignement et des pratiques du professeur.

5. L'entretien

L'entretien, d'une durée de 30 minutes, est un temps d'approfondissement avec le jury qui permet au candidat de montrer ses capacités de praticien réflexif et sa curiosité intellectuelle. C'est un temps un formatif, lors duquel chaque membre du jury revient systématiquement sur divers aspects de la présentation. Le candidat doit expliciter, approfondir et justifier ses choix. Dans cette phase, le jury apprécie la réactivité du candidat et sa capacité réflexive à préciser ou développer certains points, à construire une discussion argumentée, ou à reconnaître une erreur énoncée lors de sa présentation. C'est un temps qui révèle aussi souvent des fragilités scientifiques ou des approximations didactiques. Les candidats doivent lutter contre la passivité ou une certaine forme de démobilitation que l'on peut parfois observer à cette étape de l'épreuve. L'aptitude professionnelle du candidat à échanger avec le jury de manière polie, réfléchie et distanciée est valorisée. Des réponses concises sont préférables à de longues digressions. Enfin, le candidat évitera absolument d'interpeller, de questionner le jury pendant l'entretien ou à l'issue du temps d'interrogation.

6. Préconisations et remarques

Lors de la session 2022, le jury a pu se féliciter de la grande qualité de certaines prestations, qu'il a justement valorisées. *A contrario*, le jury a parfois déploré la grande faiblesse de certaines présentations. Cet écart est le signe manifeste d'une préparation insuffisante de certains candidats aux épreuves du concours.

En effet, le jury constate trop souvent la méconnaissance de la bibliographie du concours et engage vivement les candidats à actualiser leurs connaissances dans les domaines disciplinaire, historiographique ou épistémologique et à mieux maîtriser les enjeux des disciplines.

Le jury attache une grande importance à la culture générale du candidat, à sa culture civique ou à sa connaissance de l'actualité. Comprendre les grands enjeux du monde contemporain permet à la fois de préparer le concours et d'être outillé intellectuellement pour la classe. L'E.M.C., les valeurs de la république, l'éco-citoyenneté ou les enjeux liés au numérique sont des enjeux de société et des enjeux pour l'Ecole aujourd'hui. Les candidats doivent être soucieux de ces questions vives.

Conclusion

Le CAPLP interne est un concours à la fois exigeant et accessible qui nécessite une préparation rigoureuse dès la publication de la session du programme du concours. Le jury veille scrupuleusement à garantir la qualité du recrutement. Cela suppose donc des candidats de la constance et de la méthode dans leur préparation.

L'épreuve orale d'admission au CAPLP interne en histoire géographie évalue les niveaux de maîtrise scientifique, épistémologique, didactique et pédagogique des candidats. À travers cette épreuve, le jury mesure aussi la posture éthique nécessaire au pédagogue qui traduit la capacité du candidat à représenter l'institution auprès des élèves, des familles et des partenaires de l'Ecole.

Le CAPLP Interne Lettres-Histoire et géographie est destiné à des candidats assumant des obligations professionnelles. Il est donc fondamental que les candidats connaissent précisément les attentes du référentiel métier des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Le jury invite les candidats à s'engager avec sérieux et confiance dans leur préparation en s'appuyant sur les recommandations émises dans ce rapport.

Annexe 1 : exemples de sujets en lettres

Colette, *Sido*, pages 46 à 48, de « Le premier mai, ... » à « ... son gibus vide. ».

1. **Étude de texte** : Vous proposerez l'étude du texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP.
2. **Point de langue** : En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur la syntaxe dans le passage suivant : « Au vrai, cette Française... » à « ... et s'y maria deux fois. » (lignes 9 à 11).

[...]

Le premier mai, comme mes camarades de catéchisme, je couchai le lilas, la camomille et la rose devant l'autel de la Vierge, et je revins fière de montrer un « bouquet béni ». Ma mère rit de son rire irrévérencieux, regarda ma gerbe qui attirait les hannetons au salon jusque sous la lampe :

– Crois-tu qu'il ne l'était pas déjà, avant ?

Je ne sais d'où lui venait son éloignement de tout culte. J'aurais dû m'en enquérir. Mes biographes, que je renseigne peu, la peignent tantôt sous les traits d'une rustique fermière, tantôt la traitent de « bohème fantaisiste ». L'un d'eux, à ma stupeur, va jusqu'à l'accuser d'avoir écrit des œuvrettes littéraires destinées à la jeunesse !

Au vrai, cette Française vécut son enfance dans l'Yonne, son adolescence parmi des peintres, des journalistes, des virtuoses de la musique, en Belgique, où s'étaient fixés ses deux frères aînés, puis elle revint dans l'Yonne et s'y maria, deux fois. D'où, de qui lui furent remis sa rurale sensibilité, son goût fin de la province ? Je ne saurais le dire. Je la chante, de mon mieux. Je célèbre la clarté originelle qui, en elle, refoulait, éteignait souvent les petites lumières péniblement allumées au contact de ce qu'elle nommait « le commun des mortels ». Je l'ai vue suspendre, dans un cerisier, un épouvantail à effrayer les merles, car l'Ouest, notre voisin, enrhumé et doux, secoué d'éternuements en série, ne manquait pas de déguiser ses cerisiers en vieux chemineaux et coiffait ses groseilles de gibus poilus. Peu de jours après, je trouvais ma mère sous l'arbre, passionnément immobile, la tête à la rencontre du ciel d'où elle bannissait les religions humaines...

– Chut ! ... Regarde...

Un merle noir, oxydé de vert et de violet, piquait les cerises, buvait le jus, déchiquetait la chair rosée...

– Qu'il est beau !... chuchotait ma mère. Et tu vois comme il se sert de sa patte ? Et tu vois les mouvements de sa tête et cette arrogance ? Et ce tour de bec pour vider le noyau ? Et remarque bien qu'il n'attrape que les plus mûres...

– Mais, maman, l'épouvantail...

– Chut !... L'épouvantail ne le gêne pas...

– Mais, maman, les cerises !...

Ma mère ramena sur la terre ses yeux couleur de pluie :

– Les cerises ?... Ah ! oui, les cerises...

Dans ses yeux passa une sorte de frénésie riante, un universel mépris, un dédain dansant qui me foulait avec tout le reste, allègrement... Ce ne fut qu'un moment, – non pas un moment unique. Maintenant que je la connais mieux, j'interprète ces éclairs de son visage. Il me semble qu'un besoin d'échapper à tout et à tous, un bond vers le haut, vers une loi écrite par elle seule, pour elle seule, les allumait. Si je me trompe, laissez-moi errer.

Sous le cerisier, elle retomba encore une fois parmi nous, lestée de soucis, d'amour, d'enfants et de mari suspendus, elle redevint bonne, ronde, humble devant l'ordinaire de sa vie :

– C'est vrai, les cerises...

Le merle était parti, gavé, et l'épouvantail hochait au vent son gibus vide.

Jean-Paul Sartre, *Huis clos*, Scène I, pages 48 à 51, de « Là ! Là ! Excusez-moi. ... » à « ... les lampes sont allumées. ».

1. **Étude de texte** : Vous proposerez l'étude du texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP.
2. **Point de langue** : En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur les types de phrases dans le passage suivant : « je vous dis que je n'ignore rien... » à « ... bien entendu ? » (lignes 7 à 13).

Scène I

[...]

LE GARÇON

Là ! là ! Excusez-moi. Qu'est-ce que vous voulez, tous les clients posent la même question. Ils s'amènent : « Où sont les pils ? » À ce moment-là, je vous jure qu'ils ne songent pas à faire leur toilette. Et puis, dès qu'on les a rassurés, voilà la brosse à dents. Mais, pour l'amour de Dieu, est-ce que vous ne pouvez pas réfléchir ? Car enfin, je vous le demande, *pourquoi* vous brossez-vous les dents ?

GARCIN, *calmé*.

Oui, en effet, pourquoi ? (*Il regarde autour de lui*) Et pourquoi se regarderait-on dans les glaces ? Tandis que le bronze, à la bonne heure...J'imagine qu'il y a de certains moments où je le regarderai de tous mes yeux. De tous mes yeux, hein ? Allons, allons, il n'y a rien à cacher ; je vous dis que je n'ignore rien de ma position. Voulez-vous que je vous raconte comment cela se passe ? Le type suffoque, il s'enfonce, il se noie, seul son regard est hors de l'eau et qu'est-ce qu'il voit ? Un bronze de Barbedienne. Quel cauchemar ! Allons, on vous a sans doute défendu de me répondre, je n'insiste pas. Mais rappelez-vous qu'on ne me prend pas au dépourvu, ne venez pas vous vanter de m'avoir surpris ; je regarde la situation en face. (*Il reprend sa marche.*) Donc, pas de brosse à dents. Pas de lit non plus. Car on ne dort jamais, bien entendu ?

LE GARÇON

Dame !

GARCIN

Je l'aurais parié. *Pourquoi* dormirait-on ? Le sommeil vous prend derrière les oreilles. Vous sentez vos yeux qui se ferment, mais pourquoi dormir ? Vous vous allongez sur le canapé et pffft... le sommeil s'envole. Il faut se frotter les yeux, se relever et tout recommence.

LE GARÇON

Que vous êtes romanesque !

GARCIN

Taisez-vous. Je ne crierai pas, je ne gémirai pas, mais je veux regarder la situation en face. Je ne veux pas qu'elle saute sur moi par-derrière, sans que j'aie pu la reconnaître. Romanesque ? Alors c'est qu'on n'a même pas besoin de sommeil ? Pourquoi dormir si on n'a pas sommeil ? Parfait. Attendez. Attendez : pourquoi est-ce pénible ? Pourquoi est-ce forcément pénible ? J'y suis : c'est la vie sans coupure.

LE GARCON

Quelle coupure ?

GARCIN, *l'imitant.*

Quelle coupure ? (*Soupçonneux.*) Regardez-moi. J'en étais sûr ! Voilà ce qui explique l'indiscrétion grossière et insoutenable de votre regard. Ma parole, elles sont atrophiées.

LE GARCON

Mais de quoi parlez-vous ?

GARCIN

De vos paupières. Nous, nous battions des paupières. Un clin d'œil, ça s'appelait. Un petit éclair noir, un rideau qui tombe et qui se relève : la coupure est faite. L'œil s'humecte, le monde s'anéantit. Vous ne pouvez pas savoir combien c'était rafraîchissant. Quatre mille repos dans une heure. Quatre mille petites évasions. Et quand je dis quatre mille... Alors ? Je vais vivre sans paupières ? Ne faites pas l'imbécile. Sans paupières, sans sommeil, c'est tout un. Je ne dormirai plus... Mais comment pourrai-je me supporter ? Essayez de comprendre, faites un effort : je suis d'un caractère taquin, voyez-vous, et je... j'ai l'habitude de me taquiner. Mais je... je ne peux pas me taquiner sans répit : là-bas il y avait les nuits. Je dormais. J'avais le sommeil douillet. Par compensation. Je me faisais faire des rêves simples. Il y avait une prairie... Une prairie, c'est tout. Je rêvais que je me promenais dedans. Fait-il jour ?

LE GARCON

Vous voyez bien, les lampes sont allumées.

[...]

Joachim du Bellay, *Les Regrets*, 1., pages 57, de « Je ne veux point fouiller... » à « ... ou bien de commentaires. »

1. **Étude de texte** : Vous proposerez l'étude du texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP.
2. **Point de langue** : En vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale, vous ferez toutes les remarques nécessaires sur la négation dans l'ensemble du poème.

1.

Je ne veux point fouiller au sein de la nature,
 Je ne veux point chercher l'esprit de l'univers,
 Je ne veux point sonder les abîmes couverts,
 Ni desseigner du ciel la belle architecture,
 Je ne peins mes tableaux de si riche peinture,
 Et si hauts arguments ne recherche à mes vers :
 Mais suivant de ce lieu les accidents divers,
 Soit de bien, soit de mal, j'écris à l'aventure.
 Je me plains à mes vers, si j'ai quelque regret,
 Je me ris avec eux, je leur dis mon secret,
 Comme étant de mon cœur les plus sûrs secrétaires.
 Aussi ne veux-je tant les pigner et friser,
 Et de plus braves noms ne les veux déguiser
 Que de papiers journaux, ou bien de commentaires.

Annexe 2 : exemples de sujets en histoire et géographie

Exemple 1 : sujet de géographie

- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

Documents

Document 1 : Mathieu Normand, *Rouen. Bientôt un réseau métropolitain de voies expressives réservées exclusivement aux vélos*, in *actu.fr*, le 22 juin 2021, consulté le 10 janvier 2022. (https://actu.fr/normandie/rouen_76540/rouen-bientot-un-reseau-metropolitain-de-voies-expressives-reservees-exclusivement-aux-velos_42741702.html)

Document 2 : Le projet de troisième ligne de métro et de ligne aéroport express à Toulouse (ouverture prévue en 2028). Carte présentée par Toulouse Métropole (<https://www.toulouse-metropole.fr/projets/3e-ligne-de-metro>) consultée le 10 janvier 2022.

*
* *

Document 1 :

L'arrivée de **voies expressives réservées aux vélos** dans la métropole rouennaise se précise. Un projet du **nouveau schéma directeur des mobilités actives** (SDMA), qui définit notamment le futur réseau cyclable du territoire, a été **présenté aux associations** au printemps 2021 par la Métropole Rouen Normandie.

En tout, ce réseau N1 comprendra 146 km de voies expressives séparées de la chaussée automobile. Il s'appuiera en partie sur l'existant, qui devra parfois être amélioré, ainsi que sur 70 kms de nouvelles voies. « Il s'agit d'itinéraire directs, jalonnés, rapides et confortables pour les cyclistes qui se rendent au travail ou sur leur lieu d'étude, indique la conseillère en charge de la politique vélo Juliette Biville. Les services travaillent avec le concept de *family friendly*. Il faut imaginer qu'on puisse laisser nos collégiens prendre ces axes seuls. »

« Un problème de méthode »

Pour aménager ces pistes, les services de la Métropole penchent aujourd'hui en faveur de voies bidirectionnelles d'au moins trois mètres de large ou de voies unidirectionnelles et bilatérales, quand le contexte y oblige, en site propre. Ce réseau pourrait aussi s'appuyer sur les voies de bus partagées en milieu urbain dense ou sur les voies vertes peu fréquentées par les piétons. Il proscrit cependant la simple bande cyclable.

Il relie toutes les zones de la métropole via 17 itinéraires à l'étude, exceptée la vallée du Cailly, secteur pour lequel la seule solution pour le moment semble être la voie verte en cours de réalisation entre Malaunay et le bassin Saint-Gervais. Ces itinéraires constitueront un maillage en « toile d'araignée » avec un réseau secondaire N2, « des plus petites voies, afin de créer une continuité ».

La Métropole examinera les retours des associations d'usagers pour concevoir sa version finale. « Leur avis est très précieux, parce que ce sont des usagers quotidiens », assure l'élue. Une ouverture bien vue par les intéressés, tout comme la volonté de rattraper « le retard de la métropole en matière de vélo », comme le concède Juliette Biville.

Une charte des aménagements demandée

Heureux d'être associés au processus, les acteurs associatifs sont critiques quant à la première mouture présentée par la Métropole. Pour Guillaume Grima de l'association Sabine, qui a rendu public un Plan pluriannuel d'investissement d'aménagement cyclable, un document de 20 pages suggérant la voie à suivre sur les politiques cyclables à la Métropole, il y a « un problème de méthode ».

Selon Sabine, avant de procéder à l'aménagement de nouvelles voies, il serait nécessaire de créer une charte des aménagements cyclables afin d'ajouter de la cohérence et de la clarté aux politiques cyclables, au réseau, mais aussi d'instaurer une « culture vélo » chez les habitants du territoire. « On voudrait qu'elle soit diffusée sur l'échelle métropolitaine aux usagers de la route et aux acteurs publics, indique Guillaume Grima. Pour que les citoyens comprennent les aménagements cyclables, leurs différences et leurs usages. »

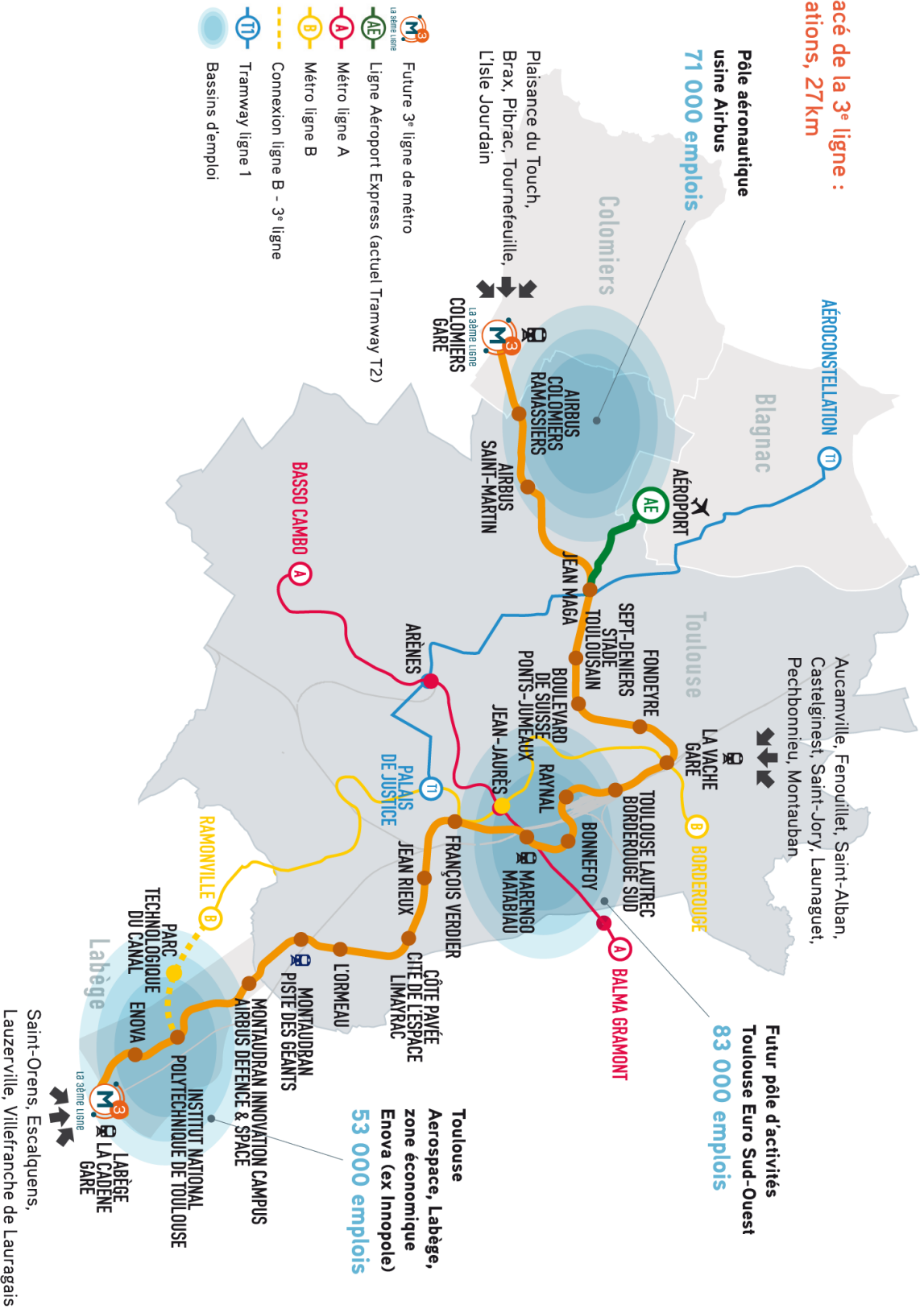
Pour l'association rouennaise, comme pour Grand Elbeuf vélo (GEV), prendre les voies bidirectionnelles comme aménagement de référence serait également une erreur, même si leur empreinte sur la chaussée existante s'avère souvent moindre.

Selon Christelle Cubaud, du GEV, l'emplacement des futures voies s'avérerait également problématique dans certains cas. Elle cite notamment deux aménagements qui passeraient le long des routes départementales 7 et 14. « Ce sont des pistes non inclusives, puisque beaucoup de femmes par exemple n'aiment pas rouler avec le bruit, la nuisance et la pollution du trafic, a fortiori quand on a des enfants, on n'y va pas non plus. » Pour elle, il vaudrait mieux s'appuyer notamment sur des chemins et véloroutes à proximité, plus apaisés et déjà utilisés par les promeneurs.

Sans des aménagements efficaces, sécurisés et lisibles, les associations craignent que le report modal vers le vélo ne se fasse pas et que ce nouveau réseau soit boudé. Elles appellent pour réussir la Métropole à changer le logiciel, en faisant passer les modes de déplacement doux avant la voiture dans le rééquilibrage de l'espace public. « Le président veut du qualitatif pour donner envie de prendre le vélo », assure de son côté Juliette Biville.

Le SDMA est une des briques du plan de mobilité (PDM) en cours de construction et actuellement en phase de construction participative avec les citoyens jusqu'en 2022. Les discussions risquent d'aller bon train avant la présentation d'un projet finalisé, notamment sur la meilleure façon d'utiliser l'enveloppe de 15 millions d'euros alloués désormais chaque année aux politiques cyclables, qui intègre les aménagements, mais aussi les services comme la future vélostation attendue en septembre.

**Le tracé de la 3^e ligne :
21 stations, 27km**



Exemple 2 : sujet d'histoire

- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

Documents

Document 1 : Tract de l'Union des Syndicats Métallurgistes de Nantes pour le 1^{er} mai 1907

Source : www.archives.nantes.fr , consulté le 21/12/2021

Document 2 : Extraits de « Manifeste des Soixante ouvriers de la Seine », paru le 17 février 1864, dans *L'opinion nationale*, journal républicain.


Source : <https://maitron.fr/spip.php?article33685>, consulté le 21/12/2021

Document 1


CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Union des Syndicats Métallurgistes de Nantes

Siège social : BOURSE DU TRAVAIL



1^{er} MAI 1907



Pour les 8 Heures

CAMARADES,

Nous voici à nouveau à la veille du 1^{er} Mai.

Il importe, et le Congrès corporatif d'Amiens en a décidé ainsi, que tous les Syndicats se préparent dès maintenant et fassent un suprême effort pour donner à la grande journée prolétarienne son maximum d'intensité.

Il faut une fois de plus que les travailleurs économiquement organisés montrent leur force et leur puissance.

Il faut, il est indispensable que, dans chaque organisation, dans tous les centres ouvriers et suivant les circonstances, les travailleurs, à tous les coins du pays, présentent leurs revendications au patronat, notamment en ce qui concerne la réduction des heures de travail et la **Journée de huit heures**.

En affirmant leur volonté par un chômage unanime, les travailleurs donneront une fois de plus à la grande journée ouvrière sa véritable portée, sa suprême signification de journée essentiellement prolétarienne.

Mais il est nécessaire pour cela de donner à la journée du 1^{er} MAI, non le caractère d'une fête, mais, au contraire, d'une puissante et imposante manifestation anticapitaliste.

Ce n'est qu'en éternant, en rappelant le plus souvent possible au patronat nos principales revendications, que nous parviendrons à en tirer les améliorations susceptibles de nous permettre de préparer l'avènement d'une Société meilleure.

Que de toutes parts le prolétariat se lève, que d'un commun accord soient désertés usines, chantiers ou ateliers, en prenant comme plate-forme commune la **Journée de huit heures**, à laquelle on ajoutera le **Repos hebdomadaire** ou la diminution des heures de travail suivant les cas.

L'obtention unanime de la **Journée de huit heures** est le prélude indispensable à toutes les autres améliorations.

Pour donner à la journée du 1^{er} Mai sa véritable signification, il est indispensable que tous y participent.

Il faut que, jeunes et vieux, femmes et enfants, se rendent aux réunions et aux manifestations organisées.

Que partout le **chômage soit général**. Que, s'inspirant des nécessités et des conditions de milieu, les organisations confédérées préparent et organisent la grande manifestation prolétarienne qui, une fois de plus, montrera aux suppôts de la société capitaliste que les travailleurs sont une force telle que rien ne pourra leur résister lorsqu'ils le voudront.

La Journée du 1^{er} Mai 1907 est destinée à le leur rappeler.

Organisations confédérées, montrons partout à nos maîtres que nous sommes unis.

Organisons le **Chômage le 1^{er} Mai**.

Réunissons-nous le 1^{er} Mai.

Manifestons le 1^{er} Mai.


CAMARADES,

Nous vous convions tous à la Réunion qui aura lieu le 1^{er} Mai, à 9 heures du matin, à la Bourse du Travail.

Un Délégué de la Confédération Générale du Travail y prendra la parole.

L'Union des Syndicats Métallurgistes de Nantes.

Nantes. — Imprimerie Ouvrière
26 bis, Rue Scribe



Document 2 :

[...]

Dans un pays dont la Constitution repose sur le suffrage universel, dans un pays où chacun invoque et prône les principes de 89, nous sommes obligés de justifier des candidatures ouvrières, de dire minutieusement, longuement, les comment, les pourquoi, et cela pour éviter, non seulement les accusations injustes des timides et des conservateurs à outrance, mais encore les craintes et les répugnances de nos amis.

Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le Tiers-État sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique nécessairement un égal droit social. On a répété à satiété : «il n'y a plus de classes ; depuis 1789, tous les Français sont égaux devant la loi ».

Mais nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital ; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui portent atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation.

Nous qui, dans un pays où nous avons le droit de nommer les députés, n'avons pas toujours le moyen d'apprendre à lire ; nous qui, faute de pouvoir nous réunir, nous associer librement, sommes impuissants pour organiser l'instruction professionnelle, et qui voyons ce précieux instrument du progrès industriel devenir le privilège du capital ; nous ne pouvons nous faire cette illusion. Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques ou dans l'apprentissage qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité ; nous dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif contraire à leur nature, et détruisant la famille ; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits.

Ceux qui, dépourvus d'instruction et de capital ne peuvent résister par la liberté et la solidarité à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là subissent fatalement la domination du capital : leurs intérêts restent subordonnés à d'autres intérêts.

Nous le savons, les intérêts ne se réglementent point ; ils échappent à la loi ; ils ne peuvent se concilier que par des conventions particulières, mobiles et changeantes comme ces intérêts eux-mêmes. Sans la liberté donnée à tous cette conciliation est impossible. Nous marcherons à la conquête de nos droits, pacifiquement légalement, mais avec énergie et persistance. Notre affranchissement montrerait bientôt les progrès réalisés dans l'esprit des classes laborieuses, de l'immense multitude qui végète dans ce qu'on appelle le prolétariat, et que, pour nous servir d'une expression plus juste, nous appellerons le salariat.

A ceux qui croient voir s'organiser la résistance, la grève, aussitôt que nous revendiquons la liberté, nous disons : vous ne connaissez pas les ouvriers ; ils poursuivent un but bien autrement grand, bien autrement fécond que celui d'épuiser leurs forces dans des luttes journalières où, des deux côtés, les adversaires ne trouveraient en définitive que la ruine pour les uns et la misère pour les autres [...]

La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves [...]

Ont signé les ouvriers dont les noms suivent :

- 1- Adinet, ouvrier tailleur. 2- Arblas, ouvrier tourneur.
- 3- Aubert Jean, ouvrier mécanicien (*). 4- Aubert Louis, ouvrier mécanicien.

- 5- Audoint, employé au Crédit mutuel. 6- Baraguet Achille, ouvrier typographe (*).
7- Barbier, ouvrier tourneur (sur ivoire ?). 8- Barra.
9- Beaumont Jean, monteur en bronze (*). 10- Bibal, instituteur (*).
11- Blanc J.J., ouvrier typographe (*). 12- Bouyer (peut-être Louis), ouvrier maçon.
13- Camélinat Zéphirin, monteur en bronze (*).
14- Camille, ouvrier ciseleur. 15- Capet, ouvrier ajusteur.
16- Carrat, ouvrier tailleur de pierres. 17- Chalon, ouvrier typographe.
18- Cherois. 19- Chevrier B., ouvrier charpentier.
20- Cochu, ouvrier ajusteur. 21- Cohadon Antoine, ouvrier maçon (*).
22- Coutant Jean-Baptiste, ouvrier typographe.
23- Cuénot. 24- Delahaye Victor, ouvrier mécanicien (*).
25- Dujardin, employé au Crédit mutuel. 26- Faillot, ouvrier tourneur.
27- Flament. 28- Garnier Jean, ouvrier ciseleur.
29- Halhen. 30- Hallereau, ouvrier ajusteur.
31- Kin Arsène, monteur en bronze (*). 32- Lagarde, ouvrier chapelier.
33- Langrène, ouvrier ciseleur. 34- Limousin Charles, passementier (*).
35- Loy, ouvrier passementier. 36- Mauzon, ouvrier tulliste.
37- Messerer, ouvrier ébéniste. 38- Michel Charles, ouvrier tailleur.
39- Morel, ouvrier bronzier. 40- Moret, ouvrier typographe.
41- Murat André, ouvrier mécanicien (*). 42- Murat Blaise, ouvrier tisseur (*).
43- Oudin, ouvrier marbrier. 44- Perrachon Blaise, monteur en bronze (*).
45- Piprel, employé au Crédit mutuel. 46- Rainot, ouvrier graveur.
47- Rampillon, ouvrier gantier. 48- Revenu, ouvrier peintre sur porcelaine.
49- Ripert, ouvrier chapelier. 50- Rouxel.
51- Royanez, ouvrier mégissier. 52- Samson.
53- Secrétaire, ouvrier tailleur. 54- Thiercelin Edouard, ouvrier mécanicien.
55- Tolain Henri, ouvrier ciseleur (*). 56- Vallier, ouvrier en instruments d'optique.
57- Vanhamme. 58- Vespière, ouvrier monteur en bronze.
59- Vilhem, ouvrier ajusteur. 60- Voirin, ouvrier ajusteur.

(*) devinrent membre de l'AIT.

<https://maitron.fr/spip.php?article33685>